

Mairie de Ceyzérieu

-Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2015

-Présents : Bernard Reuter, Bernard-Pierre Nanterme, Ariane Jambon-Scheffer, Agnès Druguet, Myriam Keller, Alain Bouchot, Thierry Faure, Patrick Deslandes, Marie-France Borda, Christine L'Herbette, Philippe Leroy, Pierre Brochet

-Absents : Luc Jacquemoud, Jean-Marc REY

Mr REY Jean-Marc a donné pouvoir de vote à Mme KELLER

-Catherine Desbuissons donne pouvoir à Christine L'Herbette

-Catherine Desbuissons arrive en cours de Conseil Municipal avant le premier vote.

-Secrétaire de séance : Pierre Brochet

Aucune remarque sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2015, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Madame Borda demande une plus grande vigilance sur l'orthographe lors la rédaction du compte-rendu du Conseil Municipal.

-Ordre du jour :

-Votes des comptes administratifs 2014 gestion commune et eau-assainissement

-Approbation des comptes de gestion 2014 du Receveur Municipal gestion Commune et eau-assainissement

-Votes des budgets primitifs 2015 gestion de la Commune et eau-assainissement

- Convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence départementale d'ingénierie de l'ain pour la réalisation d'un dossier de consultation pour la réalisation d'un plan d'épandage-curage lagunage

- Convention Val muse concert Noël

- Délibération formation BAFA par les francas

- Cantine : convention avec l'entreprise « repas domicile » pour livraison des repas cuisinés, tarifs 2015

- Permanences bureau élections pour le 29/03/2015

-Devis,-courriers,-urbanisme, -Questions diverses

Vote des comptes administratifs 2014 gestion commune et eau-assainissement

Madame Keller présente les comptes 2014, elle apporte l'ensemble des éclaircissements demandés notamment sur la capacité d'investissement de la commune.

Monsieur le Maire ne participe pas aux votes des CA
Le Conseil vote les comptes Administratifs 2014 à l'unanimité (13 voix pour).

A) Compte administratif 2014 gestion de la commune

exécution du budget de la commune exercice 2014

		Dépenses	Recettes
réalisations de l'exercice	section de fonctionnement	A 635 971,25	G 635 376,23
	section d'investissement	B 471 798,75	H 274 601,98

Reports de l'exercice 2013	report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 113 007,63 (si excédent)
	report en section d'investissement (001)	D 102 637,34 (si déficit)	J (si excédent)

total (réalisations +reports)	1 210 407,34 A+B+C+D	1 022 985,84 G+H+I+J
-------------------------------	-------------------------	-------------------------

Restes à réaliser à reporter en 2014	section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	section d'investissement	F 95 000,00	L 338 740,00
	total des restes à réaliser à reporter en 2014	95 000,00	338 740,00

résultat cumulé	section de fonctionnement	635 971,25 A+C+E	748 383,86 G+I+K
	section d'investissement	669 436,09 B+D+F	613 341,98 H+J+L
	TOTAL CUMULE	1 305 407,34 A+B+C+D+E+F	1 361 725,84 G+H+I+J+K+L

Le résultat de fonctionnement de l'exercice à affecter soit : + 112 412,61€ se décomposant comme suit :

Résultat de l'exercice - 595,02

Résultat antérieur reporté + 113 007,63€

Ce résultat excédentaire de fonctionnement de 112 412,61€ sera affecté à la couverture du besoin de financement en investissement soit 56 094,11€ l'excédent restant soit 56 318,50€ sera affecté au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés ».

B) gestion de l'eau et assainissement

exécution du budget de l'eau et de l'assainissement exercice 2014

		Dépenses	Recettes	solde d'exécution
réalisations de l'exercice	section d'exploitation	A 113 602,52	G 135 644,21	22 041,98
	section d'investissement	B 20 329,64	H 38 909,76	18 580.12

Reports de l'exercice	report en section de d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 166 603,62 (si excédent)
-----------------------	---	----------------	-------------------------------

2013	report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 213 332,43 (si excédent)
------	--	-------------------	-------------------------------

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
total (réalisations +reports)	133 932,16 P=A+B+C+D	554 490,02 Q=G+H+I+J	420 557,86

Restes à réaliser à reporter en	section d'exploitation	E 0.00	K 0.00
	section d'investissement	F 28 000,00	L 0.00
2014	total des restes à réaliser à reporter en 2015	28 000,00	0.00

	Dépenses	recettes	solde d'exécution	
résultat cumulé	section d'exploitation	113 602,52 A+C+E	302 247,83 G+I+K	188 645,31
	section d'investissement	48 329,64 B+D+F	252 242,19 H+J+L	203 912,55
	TOTAL CUMULE	161 932,16 A+B+C+D+E+F	554 490,02 G+H+I+J+K+L	392 557,86

Le résultat d'exploitation de l'exercice à affecter soit : +188 645,31 € se décomposant comme suit : Résultat de l'exercice + 22 041,89€

Résultat antérieur reporté + 166 603,62€

Ce résultat excédentaire de fonctionnement de 188 645,31€ sera repris au compte 002 « résultat bénéficiaire d'exploitation reporté »

Le résultat excédentaire d'investissement soit 231 912,55€ sera repris au compte 001 « report excédentaire d'investissement ».

-Les comptes de gestion 2014 établis par Mme Daugan Inspectrice des finances publiques au trésor public d'Artemare, concernant le budget de la commune et le budget eau-assainissement sont présentés par madame Keller. Aucune question n'est posée. Les comptes de gestion 2014 sont approuvés à l'unanimité (14 voix pour).

-Budget primitif 2015 gestion de la commune

Le budget est présenté par madame Keller.

Elle apporte des éclaircissements sur la baisse de l'investissement qui fait suite à une année très chargée en projets pour la commune (cantine/garderie, école).

Le budget est soumis au vote et approuvé à l'unanimité (14 voix pour)

Ce dernier s'équilibre comme détaillé ci-dessous, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

-section de fonctionnement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 872 031€. Le résultat excédentaire de l'exercice 2014 est repris pour un excédent de fonctionnement de 56 318,50€ .

-section d'investissement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 597 927 € . Le résultat 2014 est repris dans le budget primitif de 2014, soit une somme

de 56 094,11€ affectée en réserves afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

-Budget primitif 2015 de l'eau

Le budget est présenté par madame Keller. Il est rappelé qu'en raison de la réforme territoriale et de la future loi notre Communauté de Communes aura l'obligation d'ici fin 2016 de prendre la compétence « eau ».

Un débat s'engage sur la ligne de conduite à tenir sur la période avant le transfert de compétence.

Le budget est soumis au vote et approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

Le budget s'équilibre comme détaillé ci-dessous, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

-section de fonctionnement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 302 446€ Le résultat excédentaire de l'exercice 2014 est repris pour un excédent de d'exploitation de 188 645,31€ .

-section d'investissement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 370 259€ . Le résultat excédentaire de 2014 est repris dans le budget primitif de 2015, soit une somme de 231 912,55€.

-Monsieur le maire présente une convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour la réalisation d'un dossier de consultation pour la réalisation d'un plan d'épandage – curage lagunage. Il rappelle l'importance de cette opération réalisée tous les 9 ans et les difficultés rencontrées lors de la dernière opération réalisée en collaboration avec la chambre d'agriculture.

Le conseil souhaite disposer de plus de temps de réflexion et de consultation d'autres structures pouvant assurer cette mission. Le vote est repoussé à une date ultérieure.

-Monsieur le Maire soumet au conseil le vote d'une convention avec l'association Valmuse pour l'organisation du concert de Noël à l'occasion des Hivernales 2014. Montant dû 545€ . La convention est approuvée à l'unanimité (14 voix pour).

-Monsieur le Maire soumet une délibération pour la prise en charge du stage d'approfondissement de Melle Capitan pour l'obtention du BAFA. Il est rappelé l'importance de la formation pour les personnes recrutées, notamment celles bénéficiant d'un contrat aidé et qui sont généralement en déficit de formation. Il est rappelé l'importance de l'encadrement des agents dans leur formation. Coût de cette formation 464€

La délibération est approuvée à l'unanimité (14 voix pour).

-Monsieur le Maire soumet au vote la convention avec l'entreprise « Repas à domicile » pour le restaurant scolaire. En raison d'une baisse de qualité signalée par les agents, il est convenu que madame Keller rencontre cette société pour obtenir des garanties sur la qualité de la prestation avant toute reconduction. Le vote de la convention est repoussé à une date ultérieure.

-Permanences pour le second tour des élections départementales. Il est rappelé aux conseillers municipaux de la nécessité de leur présence.

-Devis

*Présentation par Monsieur Bouchot des devis pour **les travaux de voirie**. La commune dispose d'une enveloppe de 67 800 euros en investissement et 30 000 euros en fonctionnement. Après présentation des différents projets, il est convenu de réaliser le bas de la rue des artisans ainsi que la rue du cercle.

Il est rappelé qu'à compter de 2016, la communauté de communes sera chargée de prioriser les voies à refaire.

Les travaux sur les voies prévues doivent être votés au plus vite pour que les changements de vanes éventuels soient effectués dans les meilleurs délais avant la réfection de la voirie.

Le devis est soumis au vote et accepté à l'unanimité (14 voix pour).

-Présentation d'un devis du SIEA de 4 575,28 euros (part restant à la charge de la commune) pour la mise en place de **6 candélabres sur la route de Belley** pour sécuriser le cheminement des habitants des nouvelles habitations.

Le devis est accepté à l'unanimité.

-Présentation d'un devis du SIEA de 4 813,54 euros (part restant à la charge de la Commune) pour la réfection de l'éclairage extérieur de l'église. Le conseil souhaite disposer d'un temps de réflexion afin de prioriser ces travaux en fonction d'autres projets sur la sécurisation des déposes de bus scolaire. Le vote est repoussé à une date ultérieure.

-Présentation de deux devis concernant l'étude préalable à la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Etant entendu que les deux offres ne couvrent pas la même surface d'intervention, il est décidé de refaire travailler les deux structures consultées afin de les faire intervenir en complémentarité sur cette question majeure de l'accessibilité.

*Devis de l'agence départementale d'ingénierie de l'ain d'un montant de 1 575€ HT, concerne :
l'étude de faisabilité pour la restructuration de la mairie qui consiste en :

-l'analyse de deux scénarios (scénario 1 salle du conseil et des mariages au rez de chaussée et scénario 2 monte handicapés)

-estimations financières

-synthèse des subventions possibles, note de montage d'opération

- rédaction d'un document de synthèse.

*Devis de la société COSINUS forfait de 1 000€ HT consiste en :

- une visite des lieux pour visualiser les locaux et les difficultés actuelles

-une approche financière de deux solutions de mise en accessibilité des locaux (accessibilité à

l'étage, installation des locaux mairie au rez de chaussée)

-une réunion de présentation de l'étude de faisabilité .

L'étude sera réalisée sur la base de la visite des lieux et sur l'étude des éventuels documents fournis par la mairie (plans, diagnostic accessibilité...). Elle ne comprend pas de relevés d'état des lieux ni de plans.

-Présentation du devis d'un nouvel intervenant dans le cadre des TAP. Madame Keller présente un rapide bilan des activités proposées qui remportent un vif succès. En raison de l'arrêt, prévu depuis le début de l'année, d'un intervenant, il est proposé une initiation à l'anglais sur 6 séances, complétée sur la fin de l'année scolaire par une initiation aux boules lyonnaises.

Le devis concernant l'atelier d'anglais d'un montant de 1 164€ HT est accepté

(13 voix pour 1 abstention).

-Lecture d'un courrier de la société de chasse demandant un partage des coûts pour le raccordement électrique du nouveau local en cours de construction. Monsieur le Maire s'informe auprès de la Préfecture de la possibilité d'une telle opération.

-Lecture d'une pétition suite aux coupures électriques répétées sur une partie du village. Le problème a été identifié par ERDF et est en cours de traitement.

-Urbanisme : Présentation des différents dossiers en cours par monsieur Leroy. Un dossier retient l'attention du conseil et fera l'étude d'une étude poussée.

*Certificats d'urbanisme

- M WEILAND Serge, parcelle H 146, Rue de Croulet, CU opérationnel en cours d'instruction.
- M FORESY Pierre, parcelle C 133, Rue de la cure, CU opérationnel positif, arrêté signé le 18/03/2015
- M GRAMUSSET Jonathan, parcelle G 366, ardosset, CU opérationnel en
- Maître Benoit BODART, parcelle C 106, Chef lieu, Cu informatif, en cours d'instruction

*Déclarations préalables

- Mme PONTAGNIER Clarisse, parcelle D 373, Avrissieu le bas, Mise en place d'une pergola en bois et d'une clôture, acceptée le 18/03/2015
- Mme DUCARRE Séverine, parcelle H 141, Rue de Croulet, création d'une mezzanine et d'une baie vitrée, en cours d'instruction
- Mme DE FONDAUMIERE Cindy, parcelle H 921-929, Lotissement de la Croix, abri de jardin, en cours d'instruction
- M PASSIN Jean Pierre, parcelle D 780-781, Sammissieu, extension d'habitation, dossier en cours d'instruction. Ce dossier annule et remplace le permis C 0002.

*Permis de construire

- M PASSIN Jean Pierre, parcelle D 780-781, Sammissieu, extension d'habitation. Permis annulé suite à la demande de M PASSIN est remplacée par la DP C0008
- M MOREL Fabien, parcelle C 106, Route de Culoz, réhabilitation de bâtiment existant en habitation avec création d'un escalier et d'une terrasse côté Sud, permis accepté le 18/03/2015.
- M MEYRIGNAC Thibaut, parcelle G 425, Rue de la Velle, local à piscine, en cours d'instruction

*Permis de démolir

-M GEREMIA Benjamin, parcelle D 190, Route de Barbillieu, démolition partielle d'un poulailler, dossier en cours d'instruction

Il est proposé que les dossiers en cours d'instruction ne soient pas consultables par des tiers.

Il est rappelé qu'il est actuellement étudié des modifications mineures au règlement du PLU. Il ne s'agit en aucun cas d'une révision des zonages.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clôturé à 23h21.

Le Maire, Bernard REUTER

